

Règlement intérieur de la Chorale Sinfonia de Civray

Le règlement intérieur a pour but de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'association chorale ; il est affiché sur le site ; chacun est prié d'en prendre connaissance. Tout membre de la chorale Sinfonia de Civray s'engage à en respecter les articles.

Conditions d'admission. Le recrutement des choristes relève de la compétence de la cheffe de chœur, qui détermine le pupitre le mieux adapté au choriste et se fait en concertation avec le Bureau. Les adhérents doivent renseigner une fiche d'adhésion. Tout membre de la chorale accepte d'être photographié, filmé ou enregistré dans le cadre des activités de la chorale.

Cotisations. Chaque membre doit s'acquitter de la cotisation annuelle dont le montant est déterminé chaque année et approuvé lors de l'Assemblée Générale. Elle participe aux frais administratifs, au défraiement de la cheffe de chœur, aux frais d'organisation. Elle peut être payée en 1, 2 ou 3 fois (voir avec le trésorier). Le ou les chèques seront remis à l'inscription ou à la première répétition d'octobre.

Répétitions. Les horaires de répétition sont fixés par le bureau en accord avec la cheffe de chœur. Actuellement salle annexe derrière la mairie le mardi de 18h30 à 20h30. En cas d'indisponibilité de la salle, le bureau fera part dès que possible d'un autre lieu.

Des répétitions supplémentaires peuvent être nécessaires et seront programmées en cas de besoin en accord avec la cheffe de chœur et la majorité des choristes.

***IMPORTANT :** le téléphone portable doit être mis en silencieux. Pas de bavardage pendant que la cheffe de chœur donne les consignes ou qu'un pupitre travaille.

Concerts. Plan de scène, entrée et sortie, tenue du classeur, programmes sont déterminés à la générale. **REGARDER LA CHEFFE DE CHŒUR !**

Tenues. Un haut blanc (+ une veste noire l'hiver) ; un bas noir. Chaussures de ville, fermées aux bouts (pas de doigts de pieds apparents). **Accessoires :** Une écharpe verte et jaune (couleurs de la ville de Civray) et un classeur noir avec étiquette SINFONIA (à utiliser uniquement pour les concerts) sont fournis par la chorale. Les accessoires restent la propriété de la chorale en cas de départ. Plus d'infos sur le site internet à l'espace membres.

Rangement. La remise en ordre de tout lieu utilisé par la chorale fait partie intégrante de ses activités. *À ce titre, chaque adhérent participe au rangement du matériel* et contribue à laisser propre le lieu de répétition, de concert ou de toute autre manifestation.

Implication et participation des choristes. Une présence régulière est nécessaire ainsi que la ponctualité : tout retard perturbe le bon déroulement des rencontres.

Elles sont autant d'atout pour la concrétisation des projets et leur réussite : prospection, organisation des activités (communication, accueil, repérage, installation...)

** Informer de préférence le président si vous prévoyez d'être absent.*

** En cas d'absence, prenez contact avec un des membres pour connaître les informations surtout si vous n'avez pas d'adresse mail ni de téléphone portable.*

Dans l'espace choristes du site internet <https://www.choralesinfonia.com/>, vous trouverez des partitions, des audios, des informations diverses. Voir avec le responsable du site pour y avoir accès dès que vous êtes adhérent-e-s.

L'application de ce règlement est pour la chorale la garantie d'un travail de qualité pour le plus grand plaisir des choristes et du public, pour la satisfaction des partenaires, des collectivités et organisateurs de manifestations, etc...

Le règlement intérieur est un support qui permet de maintenir l'esprit de convivialité, d'amitié, de partage et de respect qui sont l'essence de la chorale.

Rules of procedure of the Choir Sinfonia de Civray

The purpose of the rules of procedure is to specify the methods of organization and operation of the choral association; it is displayed on the site; everyone is asked to read it. Any member of the Sinfonia de Civray choir undertakes to respect its articles.

Admission conditions the recruitment of choristers is the responsibility of the choir director, who determines the section best suited to the chorister and is done in consultation with the Bureau. Members must complete a membership form. Any member of the choir accepts to be photographed, filmed or recorded within the framework of the activities of the choir.

Contributions Each member must pay the annual contribution, the amount of which is determined each year and approved during the General Assembly. It contributes to the administrative costs, to the expenses of the choir director, to the organizational costs. It can be paid in 1, 2 or 3 instalments (see with the treasurer). The check(s) will be given at registration or at the first rehearsal in October.

Rehearsals Rehearsal times are set by the office in agreement with the choir director. Currently annex room behind the town hall on Tuesdays from 6:30 p.m. to 8:30 p.m. In case of unavailability of the room, the office will announce as soon as possible another place. Additional rehearsals may be necessary and will be scheduled if necessary in agreement with the choir director and the majority of the choristers.

***IMPORTANT:** The mobile phone must be put on silent. No chatter while the choir director gives instructions or a desk works.

Concerts Stage plan, positioning, entry and exit, determined at the general, holding of the binder, storage of scores. **WATCH THE CHORUS DIRECTOR!** A white top (+ a black jacket in winter); a black stocking. City shoes, closed at the ends (no visible toes). Accessories: A green and yellow scarf (colors of the city of Civray) and a black binder with SINFONIA label (to be used only for concerts) are provided by the choir. The accessories remain the property of the choir in the event of departure. More information on the website in the members area. Storage The tidying up of any place used by the choir is an integral part of its activities. As such, each member participates in the storage of equipment and contributes to leaving clean the place of rehearsal, concert or any other event.

Involvement and participation of choristers. Regular attendance is necessary as well as punctuality: any delay disrupts the smooth running of the meetings.

They are an asset for the realization of projects and their success: prospecting, organization of activities (communication, reception, identification, installation, etc.)

** Preferably inform the president if you plan to be absent.*

** In case of absence, contact one of the members to find out the information, especially if you do not have an email address or cell phone.*

In the choristers area of the website <https://www.choralesinfonia.com/>, you will find scores, audios, and various information. Check with the site manager to have access to it as soon as you become a member.

The application of these regulations is for the choir the guarantee of quality work for the greatest pleasure of the choristers and the public, for the satisfaction of the partners, the communities and organizers of events, etc...

The rules of procedure are a support which makes it possible to maintain the spirit of conviviality, friendship, sharing and respect which are the essence of the choir.

Civray le: / / 202_

Signature

Mis à jour le 10/10/2023